



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2026_0199

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU JARDIN BOTANIQUE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION POPULAIRES

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 28 mars 2026 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Vu la délibération n°9 du 15 décembre 2025 relative à la tarification des occupations des salles communales,

Considérant qu'en vertu de cette délibération, Madame le Maire peut « *décider de la conclusion et de la révision (y compris la résiliation) du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans* »,

Considérant la démarche de l'Association « Populaires » qui a émis le souhait de disposer, de façon privative, du Jardin Botanique de la Ville de Tourcoing ou, à défaut, en cas de conditions météorologiques défavorables, des salles de l'Hôtel de Ville de Tourcoing,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'Association « Populaires », dont le siège social est situé 22 rue Rosenwald à Paris (75015), représentée par Monsieur Grégory Canal, Secrétaire Général, et dont le numéro Siret est le 98855750000010, pour la mise à disposition du Jardin Botanique sis 32 rue du Moulin Fagot à Tourcoing, le dimanche 30 août 2025 de 8h à 00h (minuit). En cas de conditions météorologiques défavorables, la mise à disposition sera alternativement consentie au sein du Hall et de la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sis 10 Place Victor Hassebroucq.

ARTICLE 2 : La Ville facturera à l'Association « Populaires » son droit d'occupation, le prix du mobilier mis à disposition ainsi que les diverses charges inhérentes à l'occupation consentie.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **13 AOUT 2026**

Madame Doriane BECUE
Maire de la Ville de Tourcoing



Accusé réception en Préfecture le : **13 AOUT 2026**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **13 AOUT 2026**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_D2026_199** avec **0** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **13/08/2026**
Objet : **Décision mise à disposition Jardin Botanique association populaires**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Domaine et patrimoine - Locations**

Date de télétransmission : **13/08/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DFCPAJI_D2026_0199 = D_cision mise _ disposition jardin botanique = association populaires.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260813-DAJI_D2026_199-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **13/08/2026**

